



**PREAVIS CONCERNANT LA DEMANDE DE CREDIT DE CHF 80'000.00 POUR TRAVAUX DE
GROUDRONNAGE DE LA DECHETTERIE ET TRAVAUX DE REAMENAGEMENTS**

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

I. Préambule

Pour répondre à une demande des citoyens et afin d'améliorer la situation du site de la déchetterie "Au Prè Luquiens" ainsi que la problématique liée à la collecte du verre vide, la Municipalité de la Commune de Juriens souhaite effectuer le goudronnage de la déchetterie, ainsi qu'une réorganisation de l'espace en créant une zone "d'accès permanent" pour la dépose du verre vide et des déchets végétaux de jardin.

Suite à une information du canton annonçant la fin de la distribution des aides financières en faveur des aménagements de déchetterie, la municipalité a dû réagir rapidement en déposant, en toute fin d'année, un projet de construction afin que le permis de construire puisse être délivré avant le 31 décembre 2014, date butoir imposée par les services cantonaux. La mise à l'enquête publique ouverte du 28 novembre au 28 décembre 2014 n'a suscité aucune opposition et le permis de construire a pu être délivré le 29 décembre 2014.

II. Description des travaux projetés

Notre commune a implanté, en 1996, cette déchetterie sur le site de l'ancienne décharge, installation permettant d'organiser la collecte séparée des déchets recyclables et de créer un centre de ramassage pour ces matériaux.

La gestion des déchets est actuellement régie par le règlement communal sur la gestion des déchets. Il a été adopté par le Conseil général début décembre 1994 et approuvé par le Conseil d'Etat fin décembre de la même année.

Les travaux de revêtement seront exécutés sur une surface de 700 m². Les autres travaux comprennent la création de deux nouveaux portails d'entrée, la construction d'un élément de stabilisation de terrain ainsi que la construction d'un quai d'accès aux bennes bois et encombrants.

III. Aspects financiers

1. Coût des travaux

Sur la base d'offres reçues, de l'estimation des travaux propres ainsi que de l'achat de fournitures, le coût des travaux se compose selon le tableau ci-dessous :

Frais de géomètre et mise à l'enquête.....	6'000.00
Revêtement de la déchetterie.....	54'000.00
Stabilisation de terrain.....	5'000.00
Modification de l'entrée (portails) et quai pour bennes.....	6'000.00
Sous-total.....	71'000.00
TVA 8 % de 60'000.-.....	4'800.00
Total TTC.....	75'800.00
Divers et imprévus.....	4'200.00
Montant total TTC.....	80'000.00

Ces travaux seront susceptibles de faire l'objet d'une subvention cantonale prévue à l'article 37 de la loi vaudoise sur la gestion des déchets. Le taux de la subvention dépendra de la classification de la commune selon sa capacité financière au moment de la prise de décision d'octroi du subside (peut s'élever à 20 %).

2. Financement et répartition des frais

Les travaux seront financés par les liquidités courantes et/ou en recourant à l'emprunt. Le montant de cet investissement sera amorti sur 30 ans et figurera au bilan sous le compte 9141.4. Le coût de l'amortissement sera de CHF 2'700 par an, et sera porté au budget 2016.

IV. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil général de prendre les décisions suivantes :

le Conseil général de Juriens

- vu le préavis municipal no 2011-2016-22
- ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de ce préavis;
- considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour;

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux de goudronnage de la déchetterie ainsi que les travaux de réaménagements;
2. d'octroyer un crédit de CHF. 80'000.00 ;
3. d'autoriser de financer cet investissement par les liquidités courantes et/ou en recourant à l'emprunt auprès d'un établissement de son choix ;
4. d'amortir le montant des travaux en 30 ans, conformément aux dispositions du Règlement sur la comptabilité des communes.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil général et de la Commission qui sera désignée pour tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

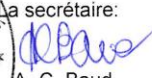
Adopté en séance de Municipalité le 19 mai 2015.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic:

Rosemay Christen



La secrétaire:

A.-C. Baud

Membre de la Municipalité répondant du dossier :
Bastien Siggen, Municipal des déchets